

ComUE Université Paris-Saclay

Conseil Académique

Réunion d'Accueil

VENDREDI 10 JUILLET 2015

1. Déroulement de la séance

- Accueil du président
- Missions du Conseil Académique
- Fonctionnement du Conseil Académique
- Processus de désignation des personnalités extérieures
- Processus de désignation du président
- Calendrier des premiers travaux
- Echanges avec les membres présents
- Conclusions

2. Accueil du Président

Gilles Bloch souhaite la bienvenue aux élus du Conseil Académique (CAc) et renouvelle ses vives félicitations pour cet engagement au service des communautés représentées au sein du Conseil Académique.

Il indique que dès le lendemain des résultats du Bac les nouvelles cartes étudiants aux couleurs de l'Université Paris-Saclay ont pu être délivrées pour la rentrée 2015, notamment ce sont près de 10 000 étudiants qui seront inscrits dans un Master mutualisé et labellisé Paris-Saclay et environ 6000 doctorants qui seront inscrits dans l'une des ED du collège doctoral Paris-Saclay.

C'est pourquoi il lui paraît important que notre jeune Université puisse être en ordre de marche le plus tôt possible au cours du premier trimestre universitaire afin de permettre à chaque conseil de jouer pleinement son rôle dans l'accompagnement de ces nouvelles formations.

En préambule, Madame Anne Lefebvre-Schuhl élue sur les listes « Avec la FSU, mêlons nous de nos affaires » fait part de son étonnement face au processus ayant conduit à cette réunion. En effet, il y a trois semaines, les membres élus ont reçu une invitation pour une séance d'accueil informelle, or la convocation adressée il y a deux jours fait état d'un ordre du jour avec l'élection d'un bureau provisoire. Elle s'interroge sur la légalité d'un tel processus, car seul 1/3 des membres peut demander une réunion formelle. Elle demande si le conseil d'administration a officiellement missionné le président du conseil d'administration pour convoquer cette réunion du conseil académique.

Gilles Bloch indique que cette séance est bien une séance d'accueil, il fallait bien que quelqu'un lance le processus. Il tient à préciser que son seul objectif est de faciliter la mise en place du Conseil Académique. En effet, compte tenu de la rentrée de septembre qui approche, il se sent responsable de

tout faire pour que le Conseil Académique puisse jouer pleinement son rôle au plus tôt dans l'année universitaire 2015-2016. Au-delà de la réalité du calendrier universitaire, il est clair qu'il appartient aux membres du CAC de décider de ce qu'ils souhaitent faire ou ne pas faire au cours de cette première réunion. D'ailleurs après sa présentation, il prévoit de se retirer, tout en proposant le soutien d'un ou deux collaborateurs de la fondation si le conseil en éprouve le besoin et y voit un intérêt. Il précise que le conseil d'administration a parlé de la convocation du conseil académique par le président du conseil d'administration sans opposition de principe et qu'il n'y a pas eu de vote sur ce point.

3. Composition et Missions du Conseil Académique

3.1 composition

Le Conseil Académique devrait à terme être composé de 220 membres, en réalité il sera réduit à 210 membres, un collège n'ayant pu atteindre les 32 sièges qui lui étaient octroyés.

La parité est en bonne voie avec 91 femmes et 95 hommes parmi les 186 élus et la répartition thématique a été assurée à travers le mode de scrutin par sous-collèges correspondant aux départements à savoir :

Math	: 5	Chimie	: 7
SDV	: 27	SHS	: 8
PhOM	: 10	EOE	: 4
P2I	: 7	MEP	: 8
SPU	: 5	STIC	: 13

Il convient à présent de compléter le Conseil en désignant 24 personnalités extérieures.

3.2 missions

Les missions sont définies dans l'article 11.3 des statuts de l'Université Paris-Saclay qui stipule : *Conformément à l'article L. 718-12 du code de l'éducation, le conseil académique exerce, pour les compétences transférées à l'Université Paris-Saclay, un rôle consultatif. A ce titre, il est obligatoirement consulté sur les compétences de l'Université Paris-Saclay en matière de formation. Il donne son avis sur le projet partagé et sur le contrat pluriannuel prévus, respectivement, aux articles L. 718-2 et L. 718-3.*

En pratique le CAC traite de toute question liée à la recherche, la formation ou l'innovation dont peut le saisir le conseil d'administration, le conseil des Membres ou le comité de direction de l'Université Paris-Saclay ou dont il se saisit de sa propre initiative.

En particulier, le CAC est consulté sur l'évaluation des programmes scientifiques ou l'ouverture de nouveaux domaines d'activité et participe à toutes les réflexions menées dans le cadre du retour d'expérience sur les processus liés à l>IDEX.

4. Fonctionnement du Conseil Académique

Le Fonctionnement du conseil académique sera précisé dans le Règlement intérieur, toutefois les statuts fixent les principes suivant :

Le Conseil Académique élit en son sein un président.

Le Conseil Académique se réunit au moins deux (2) fois par an, à l'initiative de son président qui fixe l'ordre du jour de la réunion ou sur la demande d'au moins un tiers (1/3) de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Les avis objet de l'article 11.3 des statuts sont rendus en séances plénières.

Le Conseil Académique peut être consulté par le conseil d'administration ou le conseil des membres de l'Université Paris-Saclay sur toute question importante.

D'autres propositions figurent dans le projet de règlement intérieur pour lesquelles, l'avis du CAC sera sollicité. Il s'agit plus particulièrement des points suivants :

- *Élection d'un bureau de 10 à 16 membres qui assistent le président dans l'organisation du travail*
- *Désignation de commissions spécialisées pour préparer les avis*
- *Rapport annuel et perspectives donnés par le Président de l'Université Paris-Saclay devant le Conseil Académique*
- *Possibilité pour le Président de l'Université Paris-Saclay de demander la convocation du Conseil Académique ou un avis à une commission*

5. Processus de désignation des personnalités extérieures

S'agissant des personnalités extérieures, les statuts renvoient à l'article L. 719-3 du code de l'éducation à savoir :

Les personnalités extérieures comprennent :

1°) D'une part, des représentants de collectivités territoriales, des activités économiques, et, notamment, des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, ainsi que des organismes du secteur de l'économie sociale, des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics et, éventuellement, des enseignements du premier et du second degrés ;

2°) D'autre part, des personnalités désignées par les conseils à titre personnel.

La première catégorie des personnalités extérieures est une ouverture vers le monde socio-économique.

La seconde catégorie représente des scientifiques et peut être mise à profit pour parfaire la représentation de certaines thématiques scientifiques mal représentées au sein du collège des élus.

Le ratio 50/50 entre ces deux catégories paraît un choix raisonnable.

Processus proposé : arrêter une liste d'une vingtaine de candidates et candidats pour chacune de ces deux catégories puis les démarcher un à un dans l'ordre de la liste pour atteindre le chiffre de 12 dans chacune des deux catégories avec une parité aussi bonne que possible, voire 14 femmes et 10 hommes pour équilibrer celle des élus.

Un décret précise les modalités d'application de cet article, il importe de bien vérifier si ce décret s'applique effectivement aux Comues. Le service juridique du MESR a été saisi de cette question.

6. Processus de désignation du président

Il appartient au Conseil Académique, une fois qu'il sera complet, d'élire parmi ses membres un président.

Processus proposé :

- recueillir les candidatures et professions de foi associées une fois le Conseil Académique totalement constitué,
- puis organiser l'élection au cours de la première séance plénière du Conseil Académique dans sa configuration complète.

Le pilotage de ce processus, comme celui de la désignation des personnalités extérieures, nécessite a priori la désignation d'un président provisoire ou d'une structure provisoire d'animation qui accepte de conduire ces deux processus puis de se retirer à l'issue.

Gilles Bloch indique que ce point sera repris dans l'échange qui suivra l'exposé introductif.

7. Calendrier des premiers travaux

Les statuts de la ComUE prévoient au moins deux réunions formelles par an, il est souhaitable qu'au cours de sa mise en place, le Cac puisse se réunir plus souvent afin d'être pleinement associé au processus de création de l'Université Paris-Saclay.

Aussi, il est proposé un calendrier plus dense pour le premier trimestre :

Vendredi 4 septembre, « pré-réunion » CAC : établissement de la liste des candidats potentiels pour les représentants extérieurs

Du 4 au 25 septembre : contact du président provisoire avec les personnalités pressenties

Vendredi 25 septembre, réunion du CAC en configuration complète : élection du président et du bureau

Vendredi 2 octobre : communication du projet de règlement intérieur (RI) et éventuellement d'autres documents (formation doctorale) aux membres du bureau

Vendredi 16 octobre, réunion CAC : élaboration de l'avis du CAC sur le RI et autres points

Vendredi 6 novembre, réunion CAC : constitution des 2 commissions conseil enseignement et recherche et commission de vie de campus conformément aux dispositions du RI voté le 4 novembre

8. Echanges avec les Membres

Au cours des échanges qui ont porté tant sur l'aspect réglementaire des décisions qui pourraient être prises au cours de cette première séance que sur la méthode et le souhait de tous d'avancer au cours de cette première séance, il a été convenu :

- la première séance formelle du CAC doit être organisée à la demande d'au moins un tiers de ses membres. Pour ce faire, une liste sera émargée en fin de séance par tous les membres qui demandent la convocation d'une réunion formelle pour le 4 septembre. (**En fin de séance 116**

signatures ont été recueillies pour organiser une séance formelle le 4 septembre 2015 soit plus du 1/3 des membres).

- Le CAc ne souhaite pas désigner à ce stade un bureau provisoire, ni un président provisoire mais un Groupe de Travail provisoire qui sera chargé de définir et mettre en œuvre les processus de désignation des membres extérieures puis de recueil des candidatures pour la présidence et l'organisation de l'élection au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.
- S'agissant de la désignation du GT provisoire, chacune des listes proposera un ou plusieurs candidats selon son poids relatif et le conseil validera ces propositions en veillant à mettre en place un GT provisoire raisonnable en taille.
- D'ici le 4 septembre, chaque membre du CAc doit rechercher des profils de personnalités extérieures afin de permettre au CAc, réuni en formation limitée aux élus le 4 septembre, d'arrêter une liste d'une quarantaine de noms. Le GT provisoire se répartira ensuite la tâche pour contacter individuellement chacune des personnalités pour recueillir leur accord.
- La FCS transmettra à tous les élus la version de travail du RI dans sa configuration actuelle. Les passages en rouge sur les composantes de coordination seront entièrement repris. Les passages surlignés en jaune sont des modifications récentes par rapport à une version diffusée au sein du GT RI il y a un peu plus d'un an.

Après ces échanges, le Président de l'Université Paris-Saclay et le directeur général de la FCS quittent la séance et proposent le soutien d'Hervé Le Riche, le responsable vie de Campus au sein de la FCS, pour aider à la poursuite des travaux et à leur restitution pour les absents.

A l'issue des consultations internes à chacune des listes ou regroupement de listes présents, il a été proposé une vingtaine de candidats. Un ou deux candidats représentant le collège des « autres personnels » seront rajoutés à la liste afin d'avoir une représentation de l'ensemble des communautés. Compte tenu du nombre des candidats qui n'excède pas 20, le CAc valide la liste qui est jointe en annexe.

Les Usagers se sont tous regroupés pour proposer quatre noms représentant l'ensemble des usagers dans leur grande diversité (Ecoles, Université et doctorants)

L'ensemble des listes Construisons ensemble notre Université souligne que leurs listes représentent 50% des élus et proposent de limiter leur participation au GT provisoire à 7 noms auxquels il conviendra de rajouter un ou deux représentants de la liste autres personnels.

L'ensemble des listes « Avec la FSU, mêlons nous de nos affaires » proposent trois candidats. En réponse à une question, Anne Lefebvre-Schuhl précise que ces listes ont obtenu 35 élus.

La liste SDV « Unité et Diversité pour Paris-Saclay » propose trois représentants.

Le représentant des listes « Collégialité pour Paris-Saclay » propose un représentant. Toutefois Guy Wormser présent en téléconférence propose de mettre son expertise acquise au sein du Sénat Académique à la disposition du GT provisoire s'il en éprouve le besoin.

La liste Diversité Chimie pour Paris-Saclay propose également un représentant.

Hervé Le Riche propose la création d'un alias pour faciliter les échanges au sein du GT provisoire et entre le GT et les membres. L'adresse de cet alias est : Cac-GTProvisoire@universite-paris-saclay.fr

Hervé Le Riche proposera aux membres du GT provisoire les indications utiles pour faciliter la recherche des personnalités extérieures. Il appartiendra au GT provisoire d'en valider les termes et de transmettre ces informations à chacun des membres.

Les membres élus du CAc qui n'ont pu participer à la séance d'accueil du 10 juillet et qui souhaitent rejoindre le GT provisoire sont invités à se faire connaître auprès du GT à l'adresse mail ci-dessus.

ANNEXE 1

Liste des membres du Groupe de Travail provisoire du CAC

Nom de la liste	Nom	Prénom	adresse mail
Diversité Chimie pour Paris-Saclay	ALIX	Aurélien	aurelien.alix@u-psud.fr
Avec la FSU, mêlons-nous de nos affaires	AUDOUIN	Laurent	audouin@ipno.in2p3.fr
UNEF le syndicat étudiant et associations étudiantes	BERTEAUX	Marie	marie.bertheaux@u-psud.fr
Construisons ensemble notre université	BOUILLAULT	Frédéric	bouillault@lgep.supelec.fr
Construisons ensemble la Collégialité Paris-Saclay	BURY	Emmanuel Bernard	emmanuel.bury@uvsq.fr
Construisons ensemble notre université	CHIOCCHIA	Gilles	gilles.chiocchia@inserm.fr
L'Université Paris-Saclay avec ses étudiants	DELHOMME	Bertrand	bertrand.delhomme@ens-cachan.fr
Avec la FSU, mêlons-nous de nos affaires	GAKIERE	Bertrand	bertrand.gakiere@u-psud.fr
Construisons ensemble notre université	GICQUEL	Olivier	olivier.gicquel@ecp.fr
Unité et Diversité pour Paris-Saclay	HARRY	Myriam	myriam.harry@u-psud.fr
Avec la FSU, mêlons-nous de nos affaires	LEFEBVRE-SCHUHL	Anne	anne.lefebvre-schuhl@csnsm.in2p3.fr
Unité et Diversité pour Paris-Saclay	MIGNOTTE	Bernard	bernard.mignotte@uvsq.fr
Construisons ensemble notre Université	PAULIN	Christine	christine.paulin@iri.fr
Alternative Saclay avec la FAPS et Interassos UVSQ	PEPIN	Cécile	cecilepepin@wanadoo.fr
Collégialité Paris-Saclay	POUMELLEC	Bertrand	bertrand.poumellec@u-psud.fr
Unité et Diversité pour Paris-Saclay	SIEGLER	Isabelle	isabelle.siegler@u-psud.fr
Construisons ensemble notre université	YVON	Pascal	pascal.yvon@cea.fr
Construisons ensemble la Collégialité Paris-Saclay	ZOLYNSKI	Célia Marie	celia.zolynski@uvsq.fr
Doctorants, ensemble pour Paris Saclay	DUPAS	Agathe	agathe.dupas@free.fr